



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE
CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

COMMISSION EDUCATION ET CULTURE
Claude VIVIER LE GOT Présidente – Karl DONERT Vice-Président

Session juin 2020
Mardi 23 juin 2020 – 10h-12h30
Webinaire - Plateforme en ligne Kudo

ORDRE DU JOUR

Quels enseignements tirer de Covid-19
sur le thème de l'éducation et de l'ère numérique ?

Le webinaire se décline en 5 sessions de 30 minutes de discussions.

10h-10h30 **Sujet 1 : « Fiabilité des données et discours de haine ».**

Experts :

William Acker, juriste, blogueur, "voyageur" d'origine manouche (Sinté).

Henri Braun, avocat, spécialiste du droit des minorités et de la lutte contre le racisme.

Les discours de haine sur Internet illustrent les conflits entre divers groupes, tant au sein des sociétés qu'entre elles ; c'est un fait certain que les technologies transformatrices telles qu'Internet permettent à la fois des opportunités et des défis innovants, qui exigent un équilibre stable entre les droits et principes fondamentaux, y compris la liberté d'expression et la défense de la dignité humaine.

Au cours de ce confinement unique, l'internet a offert une possibilité importante d'accéder à des contenus qui soulèvent la question de la confiance dans les informations présentées (fausses nouvelles, discours de haine, liberté d'expression également).

- ✓ Dans une situation de crise, les sources et les données sont considérées comme un outil essentiel pour élaborer des réponses, allouer des ressources, mesurer l'efficacité des interventions, par exemple la distanciation sociale, ou nous préconiser un calendrier pour la réouverture des marchés économiques.
- ✓ Toutefois, des données incomplètes, incorrectes voire inexacts, peuvent ignorer des tendances importantes au sein des communautés, en masquant des facteurs clés tels que les réalités socio-économiques.
- ✓ Des données erronées peuvent provoquer de faux sentiments de panique ou d'insécurité ainsi que d'autres aspects nuisibles tels que l'exposition inutile d'informations privées, la propagation de fausses nouvelles et attiser les discours de haine.

Le contrôle aurait pour conséquence de limiter la liberté d'expression.

La tendance inquiétante des discours de haine et des fausses nouvelles est-elle une opportunité pour les dirigeants de limiter la liberté d'expression ?

- ✓ Devrions-nous plaider pour obtenir des lois réglementant les discours de haine et les fausses nouvelles qui pourraient également être utilisées pour supprimer la liberté d'expression ?
- ✓ Quelle frontière entre sécurisation des informations et liberté d'expression ?

10h30-11h **Sujet 2 : « La crise sanitaire actuelle, avec son lourd tribut en vie humaines et la transformation de la société, est-elle susceptible de détruire les libertés civiles ? ».**

Experts :

Gilbert Flam, président de la commission International de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra).

Henri Braun, avocat, spécialiste du droit des minorités et de la lutte contre le racisme.

En examinant les libertés civiles et les réponses gouvernementales à la pandémie actuelle, il existe un paradoxe important entre d'une part la liberté et les droits des démocraties, et d'autre part la sécurité de l'État, dans ses obligations en matière de santé et de bien-être de sa population ayant entraîné la mise en place de politiques de confinement pour répondre à la terreur d'une pandémie mondiale.

- ✓ Les libertés d'association, d'expression et de circulation dont jouit une démocratie libérale seront-elles prétexte à la planification et à l'exécution d'actes de désorganisation civile, destinés à déstabiliser ou à détruire les structures de l'État, après la pandémie, lorsque les graves difficultés économiques et l'exclusion seront considérées comme les conséquences résultant des mesures prises ?
- ✓ Est-ce là une illustration de la difficile cohabitation entre les libertés civiles, le bien-être et la sécurité nationale, dans laquelle l'équilibre délicat entre la santé publique et la prospérité économique est rompu ?

Puisque les données sont très utilisées pour informer le politique, jusqu'à quel point est-il nécessaire de garantir que les obligations requises en matière de protection des données sont bien respectées lorsqu'il s'agit de mesures exceptionnelles, comme par exemple celles prises pour protéger la santé publique et le bien-être des populations

Les États prendront-ils le risque de s'engager dans un état d'urgence permanent sur leur propre territoire ? La perte de stabilité et de fonctionnement économique constitue-t-elle à son tour une menace pour les droits et les libertés fondamentales qui caractérisent les sociétés démocratiques ?

Par conséquent, est-il important de veiller à ce que des mesures soient prises pour garantir les droits des personnes ? pour que le traitement des données sensibles soit proportionné à la finalité légitime pour laquelle les informations sont recherchées ?

Comment s'assurer de l'effacement des données ?

Devrions-nous renoncer à la protection de nos données pour le bien de la communauté ?

11h-11h30 **Sujet 3 : « Le droit à la connexion comme droit fondamental ».**

Expertes :

Sandra Coulibaly Leroy, veille et analyse, de la direction de la programmation et du développement stratégique de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Lune Taqqiq, auteure, conférencière, fondatrice de Freebip, membre de l'Association pour le Volontariat en Europe (AVE).

Selon le Forum économique mondial, "parmi les nombreuses inégalités exposées par COVID-19, la fracture numérique est non seulement l'une des plus criantes, mais aussi l'une des plus surprenantes. Même dans les pays développés, l'accès à Internet est souvent plus faible qu'on pourrait le penser".

La pandémie COVID-19 a nécessité des changements immédiats et fondamentaux qui influencent toutes les perspectives de nos vies. Des politiques de santé publique ont été mises en place pour tenter de contrôler la propagation du virus.

- Il en a résulté une limitation importante de la mobilité.

Les écoles, les entreprises et les lieux culturels ont reçu l'ordre de fermer et de mettre en place une communication sociale en ligne pour les activités professionnelles et l'enseignement.

- Ceci a entraîné une forte dépendance aux services proposés par l'internet et aux services informatiques hébergés (cloud computing).

De nombreuses personnes sont déjà habituées à l'interconnexion transparente de leurs vies en ligne et hors ligne. Les réseaux accompagnent l'augmentation de la demande d'activités à la maison qu'elles soient scolaires, professionnelles ou de loisirs en réponse aux politiques liées à la pandémie.

Des inégalités nouvelles sont apparues :

- Les personnes occupant des emplois situés dans les tranches élevées des rémunérations ont davantage de possibilités et de facilité pour télétravailler
- Les étudiants issus de familles à faibles revenus sont confrontés à une "absence de cours et d'évaluations à la maison » croissant parce qu'ils ne peuvent pas se connecter en ligne ou n'en n'ont pas les moyens.
- Des nouveaux groupes défavorisés sont apparus parmi lesquels les étudiants, qui revendiquent légitimement le droit d'être connectés.

Les populations en situation de pauvreté sont impactées négativement par l'expansion du numérique. Divers facteurs définissent la pauvreté des enfants et des jeunes : les changements sociaux et familiaux avec l'incidence croissante des familles monoparentales ; les changements dans le monde du travail (faible croissance économique, migration de travailleurs non qualifiés et insécurité de l'emploi) ; ainsi que les changements de critères pour les aides sociales qui deviennent de plus en plus difficiles à obtenir.

- La pauvreté des enfants ou des jeunes n'est pas seulement un obstacle à l'expression des droits fondamentaux des enfants ou des jeunes, mais aussi un avertissement quant au développement futur des civilisations européennes.
- Les difficultés de santé des parents ont une influence significative sur eux. La pauvreté et l'exclusion sociale des parents ont un impact sur le développement cognitif ainsi que sur les résultats scolaires des enfants et des jeunes, en perturbant la poursuite d'études ou l'obtention d'une qualification.

Il est indispensable de prendre en considération la pauvreté des parents et de leur accompagner dans la construction de l'avenir de leurs enfants en leur apportant l'aide dont ils ont besoin, tout en maintenant leur rôle de référent dans l'éducation de leur progéniture.

La crise actuelle met en évidence le fossé grandissant entre les "nantis" et les "démunis" du numérique. L'importance des espaces publics partagés et la connectivité humaine pour réduire la fracture numérique ont été absents des débats sur l'inégalité numérique pendant le confinement.

- Comment garantir le droit à la connexion pour tous ?
- Quelles actions devraient être mises en place ?
- A qui incombe la responsabilité ?
- Quelles sont les leçons pouvons-nous tirer de l'Education ?
-

11h30-12h **Sujet 4 : « Egalité des sexes ».**

Expertes :

Isabelle Collet, fondatrice de l'association de recherche sur le genre en éducation et formation (ARCEF), professeure à la section des sciences de l'éducation de l'Université de Genève.

Anne Nègre, avocate, vice-présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe en charge de l'égalité, présidente du Groupe Européen des Femmes Diplômées des Universités.

Selon la Chronique de l'ONU, l'éducation est une voie vers l'égalité des sexes. Karam (2018) indique que la discrimination fondée sur le sexe dans l'éducation est à la fois une cause et une conséquence des différences profondément enracinées dans la société. Les disparités, que ce soit en termes de pauvreté, d'origine ethnique, de handicap ou d'attitudes traditionnelles concernant leur statut et leur rôle, compromettent la capacité des femmes et des filles à exercer leurs droits.

L'égalité des sexes dans l'éducation signifie des possibilités éducatives égales, en termes de maintien à l'entrée et d'apprentissage, pour chaque fille et chaque garçon. Ainsi que la généralisation du principe de la parité dans les personnels enseignant et administratif, dans la gouvernance et dans les services. Ce principe s'applique aussi bien pour les systèmes d'éducation de l'État, les organisations locales d'éducation, les

formes de financement des systèmes éducatifs, les organisations d'administration scolaire, les relations avec la population locale.

Pour mettre fin à la perpétuation de l'inégalité entre les sexes dans les écoles et pour remédier à son existence dans la société en général, on peut affirmer que des initiatives visant à promouvoir l'égalité entre les sexes dans et par les écoles sont impératives.

- En effet, les écoles ont un rôle essentiel pour faire évoluer les relations, les points de vue et les usages vis-à-vis des sexes et pour créer des générations d'hommes et de femmes sensibles à la dimension de genre et à l'égalité entre les sexes.

Le problème de l'inégalité des sexes appartient peut-être à la société et non au système scolaire en tant que tel.

- Est-il ancré dans les modèles véhiculés par les femmes ?
- Par exemple, en termes d'égalité, les femmes devraient-elles renoncer à la tradition qui consiste à prendre en charge la responsabilité de l'éducation des enfants ?

On pourrait faire valoir que l'inégalité entre les sexes n'est pas le résultat d'une législation spécifique et qu'elle n'est pas non plus de la responsabilité des filles.

- Est-elle le résultat d'un système éducatif et d'un programme d'études qui favoriseraient les garçons en leur montrant continuellement des modèles masculins et la culture patriarcale ?
- Si oui, faut-il modifier cet état de fait et mettre l'accent sur l'égalité, les relations interculturelles et les valeurs démocratiques ?

Il est clair que les médias ont un rôle important à jouer pour éduquer la société.
Quelles actions et quels rôles pour les médias ?

12h-12h30 **Sujet 5 : « L'industrie de l'éducation : entre démocratisation et contrôle des contenus ».**

Expertes :

Janice Richardson, experte auprès du Conseil de l'Europe sur les questions de sécurité numérique et d'éducation.

Sandra Coulibaly Leroy, veille et analyse, de la direction de la programmation et du développement stratégique de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Bien avant COVID-19, l'adoption des technologies éducatives connaissait déjà une forte croissance dans le monde entier. Aujourd'hui, les cours en ligne et enregistrés font partie de la vie quotidienne des étudiants. On peut se demander ce que cela signifie pour l'avenir de l'enseignement ?

- Est-ce que le contenu et les formes éducatives de ces cours influencent les étudiants et les enseignants selon qu'ils utilisent telle plateforme, tel réseau ou telle méthodologie d'apprentissage, ou non ?

Les cours en ligne constituent une rupture par rapport à l'enseignement en face à face et offrent principalement un mode de communication asynchrone.

- L'apprentissage en ligne est-il aussi efficace ? Supprime-t-il la créativité et la spontanéité ? Fournit-il des situations d'apprentissage hautement contrôlées et gérées ? Cela se traduit-il par des expériences d'apprentissage moins pertinentes ?
- Faut-il s'engager dans un effort de concertation pour fournir des modèles d'environnements d'apprentissage normés mais aller au-delà de la reproduction d'une classe/conférence physique par le biais de capacités vidéo ?
- Les éducateurs devraient-ils utiliser une série d'outils de collaboration et de méthodes de participation qui favorisent "l'inclusion, la personnalisation et l'intelligence" ?

- L'expérience récente implique-t-elle que l'intégration des technologies de l'information dans l'éducation sera renforcée et que l'enseignement en ligne deviendra à terme une composante fondamentale de l'enseignement scolaire et universitaire ?

La "nouvelle normalité" entraînera-t-elle l'émergence d'un nouveau modèle hybride d'éducation, avec des avantages importants ?

Après la pandémie, quel type d'éducation voulons-nous ?

- Comment les méthodes de production et de diffusion d'un riche contenu éducatif vont-elles se mettre en place ? Y aura-t-il marchandisation, normalisation des contenus, mondialisation des méthodes d'enseignement, diffusion par le biais de réseaux, commercialisation de l'enseignement, etc.
- Comment pouvons-nous garantir la qualité de l'éducation en ligne ? Quel sera le niveau d'autonomie (empowerment) des apprenants, comment se développera la conscience critique, la transmission des valeurs et la construction du citoyen démocrate ? s'agira-t-il simplement de la diffusion massive de "connaissances" sur des réseaux contrôlés par le GAFA ?

Quels défis relever ?